

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

11 AVRIL 2018

Présidence : Claude HENNEQUIN, Maire

Présents : Mrs DUVAL POTET Mme ALLORENT-BRIONNE Mrs LELIEVRE DECOMBE LANGEARD HELAINE Mmes PETIT et VILLAIN Mrs LEJEUNE EVE Mme SAVARY et Mr LESAULNIER.

Absente excusée : Mme Colette DUTHEIL

Secrétaire de séance : Mr Aurélien POTET

Mme Colette DUTHEIL a donné pouvoir à Mr Claude DUVAL.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et par 12 pour et 2 abstentions le compte administratif 2017. Ils se traduisent par un excédent global de clôture de 87 854€ pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de 19 811€ pour la section d'investissement.

Il vote à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit : compte 1068 : couverture du déficit d'investissement : 19 811€ et 68 043€ en excédent reporté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Suite à l'augmentation des taux par l'intercommunalité et afin de réduire l'impact sur le contribuable, le conseil municipal décide, par 10 pour et 5 contre, de diminuer de moitié l'augmentation subie par le contribuable en votant une baisse des taux : Taxe d'habitation : 12.01, Foncier bâti : 13.07, Foncier non bâti : 28.04 soit une diminution de produit de 6458€. Le produit fiscal attendu s'élève à 107 390€.

BUDGET 2018

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 365 086€ pour la section de fonctionnement et à 91 447€ pour la section d'investissement.

PREVISIONS TRAVAUX INVESTISSEMENT 2018 EGLISE.

Le conseil municipal envisage la couverture en ardoises de la tourelle nord et les travaux sur la façade ouest. Il autorise le maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES.

Le conseil municipal, par 7 pour, 3 contre et 1 abstention (4 membres du comité des fêtes ne prennent pas part au vote) accorde une subvention exceptionnelle de 400€.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT « PRESENCE VERTE ».

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'association « Présence Verte » permettant aux abonnés de bénéficier de tarifs préférentiels.

CONVENTION 2018 AVEC LE FDGDON 50.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention 2018 de lutte contre les frelons asiatiques avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche. L'entreprise Alain HERVY de Quettreville sur Sienne est retenue pour la destruction des nids.

COURRIER

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr DUCHEMIN et Mme VARIN.

La prochaine réunion de conseil est fixée au lundi 14 mai 2018 à 20h30.